

L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

"VINCIT CONCORDIA FRATRUM."

Vol. VI, No 3.

Montréal, Mars 1900.

50 cts par an.

PATRIE

Canada ! Canada ! terre immense et féconde !
Nouvelle Gaule assise au nord du nouveau monde !
Héroïque pays d'espérance et d'honneur !
Sol hyperboréen qui de l'onde atlantique
Jusqu'aux flots azurés de la mer Pacifique
Déroule avec orgueil son altière splendeur !

Canada ! Canada ! toi que le ciel protège !
Toi qui sous ton manteau de verdure ou de neige
Dans l'ombre de tes bois verdoyants ou jaunis,
Sur les bords de ton fleuve aux grandes eaux sereines,
Du sommet de tes monts et du sein de tes plaines
Es pour le Canadien le plus beau des pays !

Gloire à toi, nous t'aimons et l'étranger t'admire !
Gloire à toi Saint-Laurent, dont je ne saurais dire
La beauté sans amour ni le nom sans fierté !
Qu'à jamais, fleuve aimé, tes rives nous soient chères
Et rappellent toujours que le sang de nos pères
S'épancha pour ta gloire et pour ta liberté !

Montréal.

ALBERT FERLAND.

Le Foyer Domestique

La pierre angulaire de cet édifice majestueux que nous appelons la "Civilisation moderne", c'est le foyer domestique. Dans les civilisations anciennes, dont nous parle l'histoire, nous trouvons parmi les différentes bases de la charpente sociale, la tribu, le clan, etc. Aussi longtemps que la guerre fut la règle et la paix l'exception, le foyer, comme nous le comprenons aujourd'hui, était une impossibilité. Chaque homme du peuple se devait d'abord à son Seigneur, qui d'ordinaire était un guerrier. Quand le serf avait servi un certain temps, il avait la liberté de fonder une famille, mais son entourage et les institutions politiques d'alors, rendaient la jouissance de la vie domestique précaire et incertaine.

De nos jours, la tendance générale du genre humain, semble être vers la protection et la préservation du foyer. L'analyse des lois de tous les pays nous démontre que la défense du foyer est à la racine de toute législation.

Pour arriver à ce résultat, l'humanité a livré des combats prodigieux. Chaque pas en avant, dans la voie du progrès, a coté d'innombrables efforts et des sacrifices les plus douloureux. Toutefois, l'importance de la vie de famille et la sainteté du foyer ont fini par triompher, sinon complètement, du moins chez la majeure partie des nations.

Quel était après tout, le motif latent qui a amené la convocation du Congrès de la Paix en Europe? N'était ce pas cette idée contemporaine très caractéristique que la guerre, cette destructrice des foyers, est un anachronisme que l'homme civilisé doit reléguer au passé. Nous avons lu les débats de la Haye sur les explosifs, l'arbitrage, les droits des nations neutres, les balles dum-dum et autres détails chers aux diplomates, mais derrière ce babillage, il était facile de voir le Foyer plaidant pour sa protection, la civilisation protestant contre la barbarie persistante.

Il n'y a pas sur terre de tâche aussi méritoire que celle de la création et de la préservation du foyer. Le créateur du foyer doit se pénétrer de cette pensée féconde que le progrès humain dépend de ses efforts, de sa constance et de son énergie.

Le foyer n'est pas le produit des visionnaires, des rêveurs, des pourchasseurs de chimères; il est l'œuvre de l'homme pratique et ne peut-être protégé que par lui. Cependant, il y a du rêve dans la vie de famille puisque c'est la plus haute aspiration terres-

tre de l'homme. Mais si sa fondation repose sur le sentiment, sa conservation dépend de la raison.

Celui qui a créé quelque chose qui disparaîtra avec son créateur, n'a rempli que la moitié de la splendide mission qui lui a été confiée. Il a bâti sur le sable, non sur le roc; il aura vécu un jour, un mois, une année, mais il ne laissera aucune trace dans l'avenir.

Un vieil adage dit que ce qui vaut la peine d'être fait mérite d'être bien fait. Nous pouvons aller plus loin et dire que ce qui mérite d'être bien fait doit toujours être fait.

Vous avez établi un foyer, vous vous êtes arrangé une retraite pour vous mettre à l'écart du monde, qui vous semble un peu brutal, pris en bloc, croyez-vous qu'il épargnera votre foyer, qu'il continuera votre œuvre après votre disparition? Croyez-vous qu'il traitera la créature avec plus d'égard qu'il a traité le créateur? Celui-là seul est un véritable créateur de foyer qui remplit tout son devoir envers la chose qu'il a faite. C'est-à-dire qui en assure la continuation après sa mort.

Et comment y arrivera-t-il plus sûrement que par l'épargne ou la mutualité.

Chefs de famille méditez bien ceci.

Québec

Québec! La citadelle de Jacques-Cartier et de Champlain, le tombeau de Montcalm! Que de souvenirs glorieux et cruels s'attachent à ces noms! L'homme de cœur de tous les pays salue avec respect le courage malheureux. Quant au Français, qui se rappelle l'histoire de l'abandon et les détails de l'agonie, il ne peut se défendre d'une émotion poignante. Il veut les voir, ces fils de Saintongeois et de Normands délaissés par la patrie; mais comment les retrouvera-t-il après un siècle d'oubli? — Il les retrouvera Français; il apprendra par eux ce que peut l'énergie dans l'infortune, la persévérance dans la lutte. L'accueil chaleureux que nous recevons est un gage de leur amour pour la France.

UN TOURISTE FRANÇAIS.

Les enfants crient ou chantent tout ce qu'ils demandent, caressent ou brisent tout ce qu'ils touchent, et pleurent tout ce qu'ils brisent. — RIVAROL.

Les Membres du Bureau Médical

DE L'ALLIANCE NATIONALE

M. L. N. DELORME, M. D.

M. Louis-Napoléon Delorme est né le 12 octobre 1861, à St-Jacques l'Achigan, dans le comté de Montcalm. Il fit ses études classiques au collège de Joliette puis s'inscrivit comme étudiant en médecine à l'Université Laval de Montréal. En avril 1886 il était admis médecin et entra à l'Hôpital Notre-Dame comme médecin interne.



M. L. N. DELORME, M. D.

Ainsi que ses confrères qui ont eu le même avantage, il y puisa des enseignements que l'expérience seule peut donner et dont la valeur est inappréciable pour celui qui veut en bénéficier. En mai 1887, il quitta l'hôpital pour aller s'établir à la Pointe St-Charles où il est demeuré depuis.

En 1889, M. Delorme, après de brillants examens, fut agrégé à la chaire d'anatomie de l'Université Laval et l'année dernière il a été promu professeur adjoint de cette chaire. C'est un honneur considérable pour qui connaît la sévérité des examens et le

prestige qui est attaché au titre d'agrégé ou de professeur de notre grande université canadienne-française.

Comme mutualiste M. Delorme est un adepte dévoué et enthousiaste. Il fait partie de toutes nos sociétés de secours mutuel canadiennes-françaises ainsi que de certaines associations étrangères. Dans l'Alliance Nationale il est membre du Bureau Médical, chargé à laquelle il a été nommé par le Conseil Général, à la dernière convention de 1898. Comme on l'a vu par les notes biographiques ci-dessus, le choix ne pouvait être meilleur. Homme d'étude, médecin d'expérience et d'un grand savoir, notre société doit être fière de le compter au nombre de ses membres et de le voir occuper une charge importante où il peut mettre au service de notre institution, ses belles qualités et ses nombreux connaissances.

M. Delorme a épousé en 1888, Mlle Letourneux, fille de M. C. H. Letourneux, marchand de fer en gros bien connu de Montréal.

Comment Acquérir de la Volonté

Vous ne pouvez vouloir fortement, dites-vous. Il y a en vous je ne sais quoi qui vous arrête quand vous vous déterminez à dire *je veux*. Ecoutez donc les conseils que je vais vous donner pour vous apprendre à dire cette parole et à vouloir efficacement :

Cinq ou six fois le jour, en vous levant, durant vos promenades, et surtout le soir avant que le sommeil ne vienne fermer vos paupières, dites : Je veux acquérir une volonté forte. — Je puis vous l'assurer, vous ne tarderez pas à voir votre désir s'accomplir.

Si votre nature est rebelle ou si elle tarde à vous accorder ce que vous exigez d'elle, prenez la résolution a'ors de faire telle chose chaque jour et à une heure fixe ; faites n'importe quelle action, mais chaque jour et à l'heure que vous aurez marquée.

Faire chaque jour telle action à la même heure, c'est là une chose facile à exécuter, quelque faible que soit votre volonté ; or, la répétition des mêmes actes aux mêmes heures suffira pour rendre forte cette faculté. Aussitôt que vous sentirez votre volonté s'éveiller, lever la tête et dominer vos impressions, ce sera alors le moment de prononcer cette parole : *Je veux*.

L'Abbé J. OLIVE.

Aux Personnes qui Désirent se Marier

J'ai lu quelque part qu'un jeune homme, qui balançait entre deux amours, fut subitement déterminé à faire son choix par l'intermédiaire d'une rose.

Il courtoisait deux jeunes filles, qui lui plaisaient au même degré, et il avait le droit de croire qu'il ne déplaisait ni à l'une ni à l'autre. Elles étaient aussi, chose assez rare, très amies.

Or il arriva qu'un soir qu'ils se promenaient tous trois au jardin, une de ces demoiselles, en essayant de cueillir une rose, se piqua le doigt sur une épine. Le sang coula abondamment. Elle ne se troubla pas, mais mit quelques pétales de la rose blanche qu'elle avait cueillie sur la blessure et s'écria joyeusement : " Me voilà une seconde Vénus ; j'ai teint en rouge une rose blanche ".

Au même moment, ils entendirent un cri et craignant qu'il ne fut arrivé quelqu'accident à l'autre demoiselle, qui était restée un peu en arrière, ils s'empressèrent de voler à son secours.

L'accident, qui lui était arrivé et qui lui avait fait pousser ce cri, était le même que celui arrivé à sa compagne.

Elle jeta la rose loin d'elle avec une colère visible et se mit à se lamenter avec tant de persistance et une humeur si acariâtre que le jeune homme, après un moment de réflexion, résolut sans plus tarder, de prendre pour épouse la plus aimable à coup sûr des deux amies.

Que de femmes, au cœur tendre et qui ne demandent qu'à aimer, seraient heureuses si elles comprenaient une bonne fois qu'il faut bien peu de chose pour conserver l'affection de ceux que l'on aime, ou pour la perdre à tout jamais !

Les Louis d'Or

La fabrication des premiers *Louis d'or* fut ordonnée par Louis XIII, en 1640. C'est de ce prince que vient le nom de *louis*. On appelait aussi quelquefois le louis d'or *pis-tole*, du nom d'une monnaie espagnole qui, jusqu'au dix huitième siècle, eut à peu près la même valeur.

A l'apparition des louis d'or en France se rattache une anecdote : Le surintendant Bullion, qui mourut peu de mois après, don-

nant un grand dîner aux gentilshommes de la cour, fit servir à la fin du repas un bassin d'argent rempli de ces nouvelles pièces, et invita chacun des convives à en prendre ce qu'il voudrait.

Les principaux louis de France qui furent successivement mis en circulation furent :

Les louis de 1703, dits *aux Insignes* ; ceux de 1709, dits *aux Soleils* ; de 1715, dits *aux Armes* ; de 1716, dits *de Noailles* ; de 1718, dits *de Malte* ; de 1723, dits *Mir-litons* ; de 1726 et suivants, dits *à Lunettes* ; de 1786, dits *aux Armes* ; de 1791, dits *Constitutionnels*.

A ces louis de 24 livres succédèrent les pièces de 20 francs, frappées seulement sous le Consulat ; avec les doubles de 40 fr., elles prirent, sous l'Empire, le nom de *napoléons* et *doubles napoléons*.

Longévité Probable

Lorsque l'âge dépasse 24 ans et est au-dessous de 75, la longévité probable peut être déterminée avec assez d'exactitude en ajoutant à l'âge $\frac{2}{3}$ de la différence entre l'âge qu'on a et 80. Exemple : âge 38. Différence entre 38 et 80 = 42. Les $\frac{2}{3}$ de 42 = 28 plus l'âge 38 = 66 ans (probabilité de vie).

La Logique des Chats

(LÉGENDE)

Savez-vous pourquoi les chats se lavent la figure après le repas ?

Non. Eh bien ! voici :

Un jour, dit-on, une hirondelle fut attrapée par un chat. Le pauvre oiseau, au moment où son ennemi allait le croquer, lui dit :

— Les messieurs se lavent toujours les mains avant le dîner.

— Vraiment ! dit le chat, qui se piquait d'être un gentleman.

Et il procéda à sa toilette.

Pendant ce temps l'hirondelle prit son vol.

Depuis ce jour le chat jura qu'il ne se laverait plus le museau avant le dîner, mais après seulement.

Les Membres du Bureau Médical

DE L'ALLIANCE NATIONALE

DR DAIGLE

Le Dr Daigle est né à Bécancourt comté de Nicolet Il a fait ses études classiques au Séminaire de Trois-Rivières. Il a été bachelier aux deux baccalauréats ès lettres et ès science et a pris part au grand concours entre les lauréats des différents collèges de la Province pour le prix appelé : Prix du Prince de Galles. Hautement recommandé par les professeurs, d'après les minutes de l'école de médecine et de chirurg-



M. LE DR DAIGLE.

gie de Montréal, séance du 6 octobre 1888, il fut nommé assistant aux Cours de Physiologie et de Chimie durant ses quatre années d'études médicales. Il obtint le diplôme de grande distinction de l'Université Laval et entra dans la pratique de la médecine en 1892. En 1897 il a été nommé professeur à l'Université Bishop.

La science ne l'a pas entièrement éloigné de la littérature pour laquelle il a toujours eu un penchant prononcé. Il fait partie de la Société d'Economie Sociale Canadienne et

il a collaboré à plusieurs revues sur des questions d'économie surtout.

Dans la génération des jeunes, il est du nombre de ceux qui travaillent. Son activité s'est souvent dépensée pour les œuvres de bienfaisance et les institutions de charité. Il s'est entièrement dévoué à l'Alliance Nationale dont il fut dès le début un admirateur et zéléateur infatigable. Il est au nombre de ceux qui ont organisé une propagande active au bénéfice de notre association dans l'est de Montréal.

Il s'est d'abord efforcé de créer un mouvement dans le but d'attirer la jeunesse dans nos rangs. A cette fin il a fondé le Cercle Jeanne-d'Arc qui a remporté de si grands succès. En 1895, il sollicita une nouvelle charte et de l'assentiment du bureau de direction de la Société, qui le félicita de cette démarche, un autre cercle non moins important, le Cercle Bourget, fut organisé par lui. C'est un fait presque unique et qui mérite d'être noté à son crédit, surtout si l'on considère qu'il a refusé pour cela des avantages importants dans d'autres associations.

Il a été élu membre de la commission médicale à la convention de 1898.

Le Climat du Canada

On lit dans le *Paris-Canada* :

“ On dit souvent que le climat du Canada forme un obstacle sérieux à l'émigration. Les anciens colons du pays sont loin de penser ainsi. Et mêmes les nouveaux arrivés vous disent que le froid du pays n'est pas désagréable, parce qu'il est sec. Et comme on a une période régulière de froid, on fait ses préparatifs en conséquence. Ce n'est pas, disait l'un des nouveaux venus, comme en Angleterre où le lendemain d'un froid humide qui vous transperce jusqu'aux os vous avez une journée chaude, mais toujours humide, qui vous énerve. Je considère le froid comme un des avantages du pays. C'est l'hiver qui permet les opérations forestières, l'abattage en grand des bois, que l'on ne pourrait sortir de la forêt en été, ni flotter sur les rivières après les hautes eaux du printemps. C'est la pluie et l'humidité que nous redoutons, jamais le froid. On se porte aussi bien en hiver qu'en aucune autre saison, et bien mieux ici que pendant vos jours brumeux et privés de soleil de la vieille Angleterre.”

Le Cercle Bourget et le Monument Bourget

Le 8 mars dernier, il y avait réunion nombreuse au Cercle Bourget de l'Alliance Nationale. Un joli programme musical fut exécuté par l'orchestre Jeanne-d'Arc et l'hymne national : "O Canada, terre de nos lieux," fut entonné par un chœur de quarante voix sous la direction de M. O. Dépatie. Plusieurs morceaux de chant et des récitations appropriées à la circonstance furent données avec succès par MM. J. Provost, N. Monday et J. V. Désaulniers. L'intérêt de la réunion était rehaussé par la visite du président général de l'association, M. H. Laporte. Après l'allocation de M. T. Charpentier, président du cercle, M. Laporte fut invité à adresser la parole. Il félicita les membres de leurs bonnes dispositions et communiqua à l'assemblée le désir exprimé par Sa Grandeur Mgr Bruchési que les associations de bienfaisance participent d'une manière spéciale à l'érection du monument de feu Mgr Bourget, dont les œuvres ont été si fécondes et dont Montréal et tout le pays ont gardé un si profond souvenir. Ce monument sera érigé en face de la cathédrale de Montréal, à l'endroit qu'il avait lui-même choisi comme le site de son église qui, de là, devait dominer la grande cité et tout le diocèse. L'exécution de cette œuvre sera confiée à notre artiste canadien, M. P. Hébert, qui ne manquera pas d'ajouter à sa propre gloire en ébauchant les traits de cette grande figure.

Cette communication de M. Laporte a été reçue aux applaudissements de tous les membres présents, et le docteur C. A. Daigle proposa sur le champ que le Cercle Bourget prête son concours d'une manière aussi efficace que possible à cette entreprise, qu'il prenne l'initiative du mouvement, au moins en ce qui concerne ses confrères de l'Alliance Nationale, la chose le touchant de plus près que tout autre et lui appartenant de droit en quelque sorte, puisqu'il s'agit de rendre hommage à la mémoire de son illustre patron.

Les membres du cercle furent heureux d'entendre cette proposition et le comité de régie fut prié de se mettre incessamment à l'œuvre. Le président général a demandé aux organisateurs de l'inscrire en tête de la liste des souscripteurs et l'on ne doute pas que son exemple soit suivi. On croit que les autres cercles de l'Alliance Nationale, ainsi que d'autres associations et tous les citoyens appelés à le faire prêteront un généreux concours au Cercle Bourget. Convaincus d'être bien accueillis partout, on espère pouvoir présenter une somme convenable.

D'autres discours furent prononcés par le Rev. M. Roux, qui profita de la circonstance pour protester de la bravoure et de la loyauté des Canadiens-Français, et par M. J. C. Lamothe, avocat, qui appuya la pro-

position en termes éloquentes. Les fonds ne manqueraient pas ; beaucoup s'empresseront même d'aller au devant du désir exprimé de contribuer largement à cette œuvre. C'est donc un honneur que le Cercle Bourget et l'Alliance Nationale doivent s'empresser de disputer aux autres institutions appelées à le faire ; d'autant plus que l'opinion doit compter sur notre association plus que sur beaucoup d'autres.

Portrait de N.-S. Jésus-Christ

L'extrait suivant, non-inédit, est tiré d'une lettre de Publius Lentulus au Sénat de Rome, sous le règne de Tiberius Cesar, dont on a trouvé le manuscrit dans le Musée Britannique, à Londres :

"Il a paru de nos jours un homme d'une grande vertu, appelé Jésus-Christ et que le peuple appelle un prophète, mais ses disciples l'appelle le fils de Dieu. Il ressuscite les morts et guérit toutes sortes de maladies. C'est un homme de haute taille, ayant quelque chose de gracieux empreint sur toute sa personne, un air vénérable qui font que ceux qui le voient le craignent et l'aiment. Sa chevelure a la couleur d'une aveline dans sa pleine maturité, elle est unie presque jusqu'aux oreilles, mais depuis les oreilles en descendant elle est quelque peu frisée et tombe sur ses épaules ; elle est séparée sur le dessus de la tête à la manière des Nazaréens. Son front est uni et poli, sa figure sans rides ou tache. Elle est belle et une teinte rouge lui prête une nouvelle grâce. Son nez est irréprochable. Sa barbe est épaisse et de la couleur de ses cheveux. Ses yeux sont gris, clairs et vifs. Quand il réprimande, il est sévère ; quand il donne un conseil, il est affable. Il a une parole agréable et sa conversation est plaisante et grave. Personne ne l'a jamais vu rire, mais plusieurs l'on vu souvent pleurer. Il est bien fait et droit, ses mains et ses bras sont très-déliés. Quand il parle, il est très-sobre, modeste et très-sage. Cet homme, par sa beauté singulière, est de beaucoup supérieur à tous les enfants des hommes."

Les méthodes sont les habitudes de l'esprit et les économies de la mémoire.

RIVAROL.

Le livre de la nature est un de ces incunables où l'on négligeait de mettre la ponctuation et dont le titre est à la fin.

LE YOGHI.

L'Alliance Nationale

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS
L' "ALLIANCE NATIONALE"

Fondée le 11 décembre 1892. Incorporée par la Législature de la
Province de Québec en 1896 (56 Victoria, ch. 84).

A MONTREAL

7 Place d'Armes

B. P. Boîte 2172

Tel. Bell 2255. Tel. Mar. 803.

 MONTRÉAL, MARS 1900

Ça et là

Proposez un de vos amis.

Aurons-nous \$200,000.00 de réserve au
mois d'août?

Préparez-vous ! Nous devrions être 8000
à la prochaine convention.

Nous conseillons à nos lecteurs de lire
attentivement l'article intitulé : *Aux socié-
taires malades.*

Dites un bon mot en faveur de votre so-
ciété, chaque fois que l'occasion s'en pré-
sente. C'est une semence qui germera tôt
ou tard.

Nous félicitons M le Dr Ostiguy, un des
membres de notre B. E., sur sa récente
nomination de directeur de la Banque de
St-Hyacinthe.

Ne cherchez pas le meilleur marché quand
vous voulez assurer votre vie dans une so-
ciété. Celui qui veut laisser un héritage doit
payer le coût que ça vaut, exactement com-
me en toute chose.

La société de secours mutuel que vous
devez choisir est celle dont le passé est mar-
qué de succès, dont les dépenses sont mo-
dérées, dont la réserve est considérable et
dont les taux sont équitables.

Certains journaux ont annoncé qu'une
action avait été prise contre l'Alliance Natio-
nale. Il n'y a pas lieu de s'émouvoir à ce

sujet, l'Alliance Nationale n'a jamais perdu
de procès.

Nos organisateurs ont toujours reçu ins-
truction de faire valoir les avantages et les
mérites de notre société sans déprécier les
associations sœurs. C'est en suivant cette
ligne de conduite que nous avons réussi et
nous nous proposons de continuer de même.

Ne pas pourvoir aux besoins de ceux qui
dépendent de nous est un péché. Tous les
jours nous lisons que l'impitoyable Fau-
cheuse a moissonné quantité d'hommes qui
n'étaient qu'à la fleur de l'âge. Dans neuf
cas sur dix, le seul héritage laissé est le bé-
néfice d'une société de bienfaisance. Son-
gez-y.

Un des plus tristes spectacles de la vie,
est celui du septuagénaire qui est obligé de
peiner encore pour gagner son pain quoti-
dien. Pendant la jeunesse il faut économiser
pour la vieillesse. La pension annuelle que
notre société accorde à ses membres âgés
est un des avantages qu'il ne faut pas per-
dre de vue.

Nous prions les membres qui changent de
résidence de donner leur nouvelle adresse
au secrétaire-archiviste du cercle, s'ils ne
veulent pas souffrir de retard dans l'envoi du
journal. De plus le Secrétaire-Archiviste de-
vrait nous envoyer les anciennes adresses
avec les nouvelles, afin de nous éviter des
recherches considérables.

Ne remettez jamais au lendemain ce que
vous pouvez faire le jour même, et ne ren-
voyez jamais au soir ce que vous pouvez
terminer le matin. Le matin et le soir ne
nous appartiennent pas. Qui ne l'a déjà
éprouvé souvent ? Et ne remettez pas aux
derniers jours de votre vie pour vous occu-
per d'assurer votre vie. Encore une fois, le
soir et le matin ne sont pas à nous.

Nous attirons l'attention sur le fait que
les archives, dans quelques cercles, ne sont
pas en bon état. Il est de la plus haute im-
portance de rédiger les minutes avec soin et
de tenir tous les livres en bon ordre. Les
écritures doivent toujours être faites à la
plume et à l'encre, et dans le sens indiqué,
afin que s'il se perd des documents ou au-
tres papiers de valeur on puisse y remédier
facilement.

Rapport Officiel du Concours du 1er Octobre au 28 Décembre 1899

PRIX DE CERCLES

Le Drapeau d'honneur de 1899

CERCLE GARNEAU, No 118 (1ère division) : 56 membres admis.

Un Etendard

CERCLE NOTRE-DAME DE GRANBY, No 116 (6e division) : 48 membres admis.

Un Fanion

CERCLE ST-GUILLAUME, No 50 (6e division) : 46 membres admis.

PRIX PERSONNELS

Billet de 1ère classe pour l'Exposition de Paris

JOSEPH LABELLE, Cercle Garneau, No 118 (1ère division) : 55 membres.

Médaille d'Or

N. CHÈVREFILS, Cercle St-Guillaume, No 50 (6e division) : 43 membres.

Médailles en Argent

J. A. NAUD, Cercle Mont-Royal, No 2 : 25 membres ; R. BOIRE, Cercle Notre-Dame de Granby, No 116 : 19 membres ; I. J. SARAUULT, Cercle St-Charles, No 10 : 13 membres ; E. J. P. MASSICOTTE, Cercle Ste-Geneviève de B, No 125 : 13 membres ; EUGÈNE GAURON, Cercle St-Pierre aux Liens, No 145 ; 13 membres ; V. E. BOURGEAULT, Cercle St-Stanislas, No 22 ; 13 membres ; A. CHAGNON, Cercle Hochelaga, No 29 : 11 membres ; G. DESJARDINS, Cercle Carillon, No 111 : 11 membres ; O. DELOGE, Cercle Richelieu, No 102 : 10 membres.

NOM DU MEMBRE	NOM DU CERCLE	Nombre de Membres proposés et admis	RÉCOMPENSES
Jos. Labelle.....	Garneau, No 118.....	55	Billet pour Paris.
N. Chèvrefils.....	St-Guillaume, No 50.....	43	1 Médaille du C. M. \$42.
J. A. Naud.....	Mont-Royal, No 2.....	25	do 24.
R. Boire.....	N. D. de Granby, No 116..	19	do 18.
J. Bérard.....	do	15	do 14.
I. J. Sarault	St-Charles, No 10.....	13	do 12.
V. E. Bourgeault.....	St-Stanislas, No 22.....	13	do 12.
E. J. P. Massicotte.....	Ste-Geneviève de B, No 125..	13	do 12.
Eug. Gauron.....	St-Pierre-aux-Liens, No 145..	13	do 12.
A. Chagnon.....	Hochelaga, No 29.....	11	do 10.
G. Desjardins.....	Carillon, No 111.....	11	do 10.
O. Deloge.....	Richelieu, No 102.....	10	do 9.
O. N. Paré.....	N. D. de Granby, No 116....	9	do 8.
Jules Dandurand.....	B. P. Ste-Thècle, No 23.....	9	do 8.
E. A. Emond.....	St-Valier, No 20.....	8	do 7.
L. A. Lavallée.....	St-Jacques, No 13.....	7	do 6.
H. Fortin.....	Contrecœur, No 37.....	7	do 6.
J. A. Cypihot.....	Jeanne d'Arc, No 53.....	7	do 6.
Jos. Fortier.....	B. P. Ste-Scholastique, No 6.	6	do 5.
N. Gervais.....	St-Raymond, No 96.....	6	do 5.
J. A. Lapierre.....	Sacré-Cœur, No 6.....	5	do 4.
A. Gendron.....	St-Georges, No 69.....	5	do 4.

L'ALLIANCE NATIONALE

41

Rapport Officiel du Concours, Etc.—(Suite)

NOM DU MEMBRE	NOM DU CERCLE	Nombre de Membres proposés et admis	RÉCOMPENSES
J. E. Arpin.....	Lançaise, No 71.....	5	1 Médaille du C. M. \$4.
A. D. Dugal.....	N.-D. de Lourdes, No 104..	5	do 4.
H. Campeau.....	Duvernay, No 123.....	5	do 4.
G. Bourret.....	Delorimier, No 112.....	4	do 3.
C. Garnier.....	Delorimier, No 112.....	4	do 3.
A. Derepentigny.....	Richelieu, No 102.....	4	do 3.
A. Forgues.....	Maisonneuve, No 61.....	4	do 3.
C. Dignard.....	Hochelaga, No 29.....	4	do 3.
A. D. Archambault.....	St-Charles, No 10.....	4	do 3.
P. R. Perron.....	Sacré-Cœur, No 6.....	4	do 3.
S. Beauchamp.....	do	3	do 2.
T. Bénard.....	St Pierre, No 8.....	3	do 2.
J. A. Trudel.....	St-Charles, No 10.....	3	do 2.
J. O. A. Archambault.....	St-Henri, No 12.....	3	do 2.
H. Lalonde.....	St-Stanislas, No 22.....	3	do 2.
A. Daignault.....	Salaberry, No 34.....	3	do 2.
W. A. Moreau.....	St-Hyacinthe, No 67.....	3	do 2.
A. Dalpé.....	Bourget, No 79.....	3	do 2.
L. A. Vanasse.....	St-Joachim, No 92.....	3	do 2.
A. Bouillon.....	Matane, No 95.....	3	do 2.
J. Sabourin.....	Ville-Marie, No 5.....	2	do 1.
J. A. Mignault.....	St-Pierre, No 8.....	2	do 1.
P. Monette.....	do	2	do 1.
S. l'Archevêque.....	do	2	do 1.
C. Bérard.....	do	2	do 1.
Chs. Duquette.....	St-Charles, No 10.....	2	do 1.
E. H. Godin.....	St-Jacques, No 13.....	2	do 1.
A. Raymond.....	St-Stanislas, No 22.....	2	do 1.
O. Corbeil.....	do	2	do 1.
N. Bélanger.....	Larocque, No 25.....	2	do 1.
N. Nolin.....	Princeville, No 32.....	2	do 1.
P. Larivière.....	St-Vincent, No 42.....	2	do 1.
L. D. T. Vanasse.....	St-Guillaume, No 50.....	2	do 1.
C. A. Daigle.....	Jeanne d'Arc, No 53.....	2	do 1.
J. W. Tremblay.....	Soulanges, No 60.....	2	do 1.
A. Desrosiers.....	Lonoraie, No 71.....	2	do 1.
M. Gascon.....	Charlemagne, No 73.....	2	do 1.
Jos. Charpentier.....	Bourget, No 79.....	2	do 1.
T. Trudeau.....	do	2	do 1.
C. A. Daigle.....	do	2	do 1.
H. L. Shooner.....	Pierreville, No 80.....	2	do 1.
J. A. Bélanger.....	St-Casimir, No 82.....	2	do 1.
L. J. Trudeau.....	St Rémi, No 106.....	2	do 1.
W. A. Lafond.....	Carillon, No 111.....	2	do 1.
A. R. Ranger.....	St-Eusèbe, No 114.....	2	do 1.
Ol. Troie.....	N.-D. de Granby, No 116..	2	do 1.
O. Pronovost.....	Ste-Geneviève de B. No 125..	2	do 1.
J. Malard.....	St Sauveur, No 128.....	2	do 1.
M. A. Guimond.....	St-Flavien, No 141.....	2	do 1.
C. Bazinet.....	B. P. Longue-Pointe, No 33..	2	do 1.

114 membres ont présenté chacun un candidat et ont mérité une médaille du C. M.

Correspondances

BÉNÉFICES DE MALADIE

Monsieur le Directeur,

Permettez à un confrère d'un petit cercle de la campagne de demander, lui aussi, l'hospitalité dans les colonnes de votre revue, pour exprimer sa manière d'apprécier la question des secours en maladie.

Je partage l'opinion du confrère qui s'est fait l'avocat d'une diminution de taux de l'indemnité de maladie, dans un numéro antérieur, et cela, pour plusieurs raisons.

La principale, c'est qu'une caisse des malades locale, et surtout celle qui ne compte pas un nombre suffisant de membres inscrits (au moins 25), ne peut que difficilement se maintenir en payant \$5.00 par semaine dès le commencement de la maladie. Ses chances de succès seraient plus certaines en n'accordant que \$3 ou \$4 par semaine et en payant plus longtemps, de manière à donner autant et même plus dans les longues maladies, et moins dans les maladies courtes.

Comment cela ? La raison en est bien simple. Comme l'affirmait l'auteur de la correspondance du mois dernier, la plupart des réclamations de maladie sont pour quelques semaines seulement ; donc les caisses des malades auraient moins à déboursier dans la plupart des cas, et quand surviendrait une véritable infortune, elles seraient en mesure de la secourir d'une manière plus efficace et ne seraient pas exposées à être obligées d'arrêter de payer avant même l'expiration des vingt semaines, c'est-à-dire justement au moment où les plus grands besoins se font sentir, comme cela peut arriver avec le système actuel, surtout dans les nouvelles organisations.

On m'objectera peut-être qu'en vertu de l'article 256 des Statuts, les cercles peuvent diminuer eux-mêmes les taux de l'indemnité de maladie. Cela est vrai, mais, pour en arriver à ce résultat, il faut un règlement appuyé par les deux tiers des membres du cercle, et, règle générale, tant qu'il y a un centin dans la caisse, il est très difficile de faire adopter un tel règlement. Ce n'est que lorsque la caisse sera complètement épuisée, et aura même quelques dettes à payer, que l'on pourra y réussir. A quoi sera-t-on exposé alors ? A voir les membres se retirer et la caisse se dissoudre.

Voilà, monsieur le Directeur, d'après mon opinion, le plus grand danger de payer un taux d'indemnité aussi élevé. Je m'adresse surtout aux confrères des cercles peu nombreux, particulièrement à ceux dont les caisses des malades ont eu à souffrir et je leur demande de joindre leurs efforts aux miens, afin d'obtenir une amélioration à cet état de choses par la diminution du taux de l'indemnité, au moins pendant les premières semaines de maladie.

Merci de votre obligeance.

Votre tout dévoué confrère,

H...

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de publier ces quelques lignes en réponse à un confrère qui, dans le numéro de la *Revue* du mois dernier, se fait le défenseur du *Statu quo* en ce qui concerne les bénéfices de maladie payés par les caisses locales des malades.

D'abord le confrère se voile la figure et trouve énorme que l'on puisse supposer qu'un taux d'indemnité aussi élevé favorise les réclamations frauduleuses ;

cependant quelques lignes plus bas, il est obligé d'admettre lui-même qu'il y aura toujours des abus de commis dans toutes les sociétés. Oui, malheureusement, et que trop, surtout avec le système actuel. Quelques personnes paraissent croire fausement qu'il leur est permis d'employer tous les moyens possibles pour soutirer des sociétés autant qu'elles le pourront, et qu'alors ce n'est pas une injustice, puisqu'elles ont déjà versé beaucoup d'argent et n'ont jamais rien reçu. La conscience, voyez-vous, est une chose très élastique chez certaines gens, surtout lorsque la cupidité est avivée par l'appât d'un gain considérable.

Une petite illustration fera mieux comprendre ce à quoi expose le système actuel. C'est pendant la morte saison, l'ouvrage est rare, les gages sont bas ; à quoi bon se morfondre et ne presque rien gagner, se dit le confrère peu scrupuleux, pourquoi ne pas se faire porter sur le rôle des malades ? On va se reposer pendant quelques semaines, se faire soigner un peu, se promener d'une porte à l'autre, et retirer \$5 par semaine, plus même que si l'on travaillait, n'est-ce pas alléchant, confrère ? Le même danger existerait-il si, au lieu de recevoir cinq piastres, on n'en recevait que trois et puis — amélioration désirable — s'il fallait rester à la maison ou, si le médecin ordonnait de sortir, ne faire qu'un tour de promenade pour prendre l'air et rentrer aussitôt ? Non, certainement, ou du moins, la tentation serait moins forte.

Peut-être me dira-t-on : cela va nuire au recrutement, quelques membres se joignent à nous aujourd'hui attirés par l'espoir des cinq piastres par semaine et n'entreraient pas s'il en était autrement. A cela je réponds : ces gens-là me semblent être, ou des exploitateurs, ou du bois pour en faire, leur motif le prouve ; et moins une société a dans ses rangs de cette sorte de membres, plus elle est forte et prospère. Car ne l'oublions pas, confrères, le thermomètre d'une société n'est pas tant le nombre que la qualité de ses membres. Une caisse locale des malades compte vingt-cinq bons membres, elle a toujours été prospère ; inscrivez à cette caisse un vingt-sixième membre qui entre dans l'espoir de faire de l'argent, un pensionnaire, en un mot, et bientôt cette caisse sera sur le chemin de la banqueroute. Je le demande, est-ce que ce dernier membre a été une acquisition, une augmentation de force ? Non évidemment, puisqu'il est une cause de ruine. Cette caisse aurait été plus forte avec ses vingt-cinq premiers membres qu'elle va l'être maintenant. Cette objection est donc futile. D'ailleurs les autres sociétés prennent tous les jours de nouveaux adhérents, et quelles sont celles qui paient \$5.00 par semaine pendant vingt semaines ? Aucune, la plupart même n'accordent qu'une indemnité de \$3.00 dans les premières semaines, et cependant leurs taux de contribution sont presque tous plus élevés que les nôtres. Pourquoi l'Alliance Nationale, qui a un système de dotation plus parfait que n'importe quelle autre société du même genre et qui joint à cela l'avantage incontestable d'être une société essentiellement catholique et canadienne-française, serait-elle obligée de payer des bénéfices de maladie de beaucoup plus élevés — avec des contributions moindres — pour pouvoir elle aussi avoir sa part dans le recrutement ? Non, non, notre société ne peut nullement souffrir de ce changement, nos caisses locales des malades n'en seront que plus fortes et comme conséquence des secours plus nombreux seront distribués et surtout d'une manière plus judicieuse, c'est-à-dire à ceux de nos membres seulement qui en seront véritablement dignes sous tous les rapports.

Donc, loin de placer l'Alliance Nationale sur un

piéd d'infériorité, comme l'insinuaient le correspondant du mois dernier, une mesure dans ce sens lui donnerait un nouveau relief, et aurait pour bon effet de dissiper les appréhensions de ceux qui doutent un peu de l'efficacité de son système actuel de caisse des malades. Tant qu'à l'obligation de diminuer les taux, c'est une illusion du confrère, puisque ces taux sont déjà plus bas que ceux des autres sociétés, et que d'ailleurs les caisses des malades paieraient autant de bénéfices qu'avec le système actuel, vu qu'il n'y aurait de changé que le mode de distribution.

Je tiens à vous faire remarquer en terminant, Monsieur le Directeur, que je n'ai ni le droit ni la prétention d'imposer ma manière de voir sur ce point, comme je le disais, d'ailleurs, dans ma première correspondance, parue dans le mois de novembre 1899. L'Alliance Nationale compte dans ses rangs un grand nombre de mutualistes d'expérience qui voudront bien, dans la prochaine session du Conseil général, j'en ai la confiance, faire de cette question une étude sérieuse et lui donner la meilleure solution possible dans l'intérêt de tous.

Votre dévoué confrère,
G...

Aux Sociétaires Malades

Nous rappelons aux sociétaires malades que, pour obtenir l'indemnité de maladie, ils doivent suivre la ligne de conduite indiquée par les articles suivants des statuts :

AU DÉBUT

Art. 257. — Un sociétaire est réputé malade à partir du jour auquel il donne avis à la direction de la caisse.

La période antérieure et les sept jours qui suivent ne donnent lieu à aucune indemnité. Chaque jour de maladie donne droit à 1/7 de l'indemnité.

PROCÉDURE DANS LES CAISSES LOCALES

Art. 262. — Pour réclamer l'indemnité due aux malades par une caisse locale des malades, un membre séjournant dans une circonscription de visite doit :

1^o Adresser, au début de la maladie, au Secrétaire-Archiviste ou, en son absence, au Président ou au Vice-Président du cercle, un avis dans les termes de la formule N^o 5, lequel en avisera immédiatement les visiteurs et le médecin du cercle, s'il doit soigner ou visiter les malades de la circonscription de ce membre ;

2^o Avertir le médecin du cercle, s'il soigne ou visite les malades de la circons-

cription, à un intervalle de pas plus de huit jours de la date de la production de l'avis N^o 5 au Secrétaire-Archiviste ;

3^o Produire, à des intervalles n'excédant pas trente jours, une réclamation aux termes de la formule N^o 5a avec un certificat du médecin du cercle aux termes de la formule N^o 5b, ou, si le médecin du cercle ne soigne ni ne visite les malades, du médecin traitant.

Les membres qui demeurent en dehors des circonscriptions de visite établies en vertu de l'article 261 doivent se conformer aux prescriptions de l'article 263 :

CAISSE CENTRALE

Art. 265. — Pour réclamer l'indemnité due aux malades par la caisse centrale des malades, les membres inscrits à cette caisse doivent :

1^o Adresser, au début de la maladie, un avis aux termes de la formule N^o 5 aux officiers suivants :

(a) Au Secrétaire Général ;

(b) S'ils sont membres d'un cercle, au Secrétaire-Archiviste ou, en son absence, au Président ou au Vice-Président ; l'officier ainsi averti doit en aviser immédiatement les visiteurs et le médecin du cercle s'il doit soigner ou visiter les malades de la circonscription de ce membre ;

(c) S'ils sont affiliés à un bureau de perception, au Président du comité de surveillance, lequel doit en aviser immédiatement les membres du comité ;

2^o Produire tous les mois, ou plus souvent, s'ils en sont requis, les réclamations et les certificats exigés aux termes des formules fournies par le Conseil Général, et tout autre renseignement que le conseil général jugera utile de requérir, même sous déclaration solennelle du réclamant ou de son médecin.

A TRAVERS LES CERCLES

CERCLE SAINT-PIERRE, No 8.

Le cercle Saint-Pierre a donné, le jeudi 15 mars courant, une soirée-concert qui a été un véritable succès artistique. La partie musicale qui était sous la direction du dévoué sociétaire M. F. G. Crépeau, a été rendue de façon à plaire aux plus difficiles. Il en

a été de même, au reste, de la comédie qui a été jouée avec entrain.

Il nous fait plaisir de constater que, sauf les jeunes Fréchette et Bérard, tous les exécutants et acteurs étaient des membres du cercle St-Pierre, encore ces deux enfants sont-ils fils de sociétaires ! Nous aurions aimé donner un compte rendu détaillé de cette splendide fête, mais l'espace nous manque. Nous nous contenterons de publier le programme et d'ajouter que le B. E. était représenté par le 1er V. P. G., M. Contant ; M. T. Cypriot, M. C ; MM. Godin et Lavallée tous deux M. B. E.

C'est M. Contant qui a fait l'allocution au lieu et place de M. Laporte actuellement à Québec. M. Contant a fait un magnifique discours. Il a su faire ressortir avec avantage le rôle de l'Alliance Nationale et ses bienfaits nombreux.

Bref, nous ne saurions trop nous compter fière de cette belle démonstration mutualiste, et souhaiter qu'elle se renouvelle au plus tôt.

PROGRAMME

PREMIÈRE PARTIE

1. O Canada ! terre de nos aïeux. C. Lavallée
" Le Chœur de Chant du Cercle "
M. E. N. Hébert, accompagnateur
2. Il ne faut pas toucher à cela ! J. L. Battmann
M. Honoré Fréchette, âgé de onze ans,
élève de l'École Montcalm
M. L. Dussault, accompagnateur
3. La Cloche Donizetti
Quatuor sans accompagnement
MM. F. G. Crépeau, O. Champagne, J. B. A. Gosselin
et Chs Bérard
4. Solo Baryton
M. Henri Lussier
Mme Théod. Bérard, au piano
5. Les Martyrs aux Arènes (chœur).. Laurent de Rillé
6. Les deux Nids (duo). Chs Pourny
M. Chs Bérard, âgé de sept ans, élève du Jardin
de l'Enfance, et M. Honoré Fréchette
7. Le désespoir de Judas. Ch. Mercier
M. Chs Bérard, basse profonde
8. Chants Canadiens (double quatuor).. Ern. Gagnon
MM. J. B. A. Gosselin, J. N. C. Crépeau, O. Cham-
pagne, Thos Normandin, A. Fréchette, R.
Gatien, Chs Bérard et E. Fréchette

DEUXIÈME PARTIE

1. Allocution du Président Général, M. H. Laporte
2. Les Tribulations du Marquis de la Grenouillère,
comédie bouffonne en 2 actes

PERSONNAGES :

Le Marquis de la Grenouillère. M. C. Tanguay
Farfouillat, domestique du Marquis. M. Ed. Tanguay
Duresnel, maître du château. M. C. Paquet, N. P.
Volmar, propriétaire, voisin de Duresnel.

M. J. A. Mignault
Pivoine, domestique de Duresnel. M. J. N. C. Crépeau
Un vétérinaire. M. A. Fréchette
Domestiques

3. Entr'acte — Piano.
M. E. N. Hébert

4. VIVE LA CANADIENNE !

CONDOLÉANCES

CERCLE ST-CHARLES, No 10.

Le Cercle St-Charles, No 10, à sa réunion du 28 février 1900, a adopté les résolutions suivantes :

(1) Proposé par M. Charles Duquette appuyé par M. Jos. Pepin :

Que les membres du Cercle St-Charles, No 10, ont appris avec une vive douleur la mort de M. J. L. H. Filiatrault et offrent leurs plus sincères condoléances à leur confrère, M. P. Théophile Filiatrault, frère du défunt et membre du Cercle St-Charles, No 10.

(2) Proposé par M. Adélaré Thompson, secondé par M. I. J. Sarault :

Que copies des présentes résolutions soient envoyées à M. P. Théophile Filiatrault et à la Revue de l'Association, pour publication.

N. BÉLISLE,
S. A.

3 mars, 1900.

CERCLE JEANNE D'ARC, No 53.

Proposé par le Dr C. A. Daigle, MM. Alcide Chaussé, J. A. Cypriot et autres, secondé par MM. J. Euclide Pilon, J. A. Bourgeois, J. A. Charpentier et autres.

Que les membres de ce Cercle ont appris avec douleur la mort du fils de M. Alcide Chamberland, membre honoraire de ce cercle et président de l'Orchestre Jeanne-d'Arc.

Que ce Cercle prie M. Alcide Chamberland et sa famille d'agréer les sentiments de profonde sympathie de tous ses membres dans le malheur qui vient de les frapper et que copie de la présente résolution soit envoyée à M. Alcide Chamberland et publiée dans la *Revue* de l'Alliance Nationale et dans la *Feuille d'Erable*.

ALCIDE CHAUSSÉ,
Sec.-Arch.

Montréal, 28 février 1900.

CERCLE ST-AIMÉ, No 74.

A une réunion tenue le 16 janvier, les résolutions suivantes ont été adoptées :

Proposé par M. P. Gagné, M. D., secondé par M. Stanislas Danis et résolu : que les officiers et membres du Cercle St-Aimé No 74, ont appris avec peine la mort de M. Maurice Péloquin, pere de M. L. Péloquin, notre Sec.-Financier, qu'ils le prient et sa famille de bien vouloir agréer leurs sincères condoléances et leurs sympathies dans le malheur qu'ils viennent d'éprouver

Proposé par M. J.-Bte Belisle, secondé par M. Paul Dufault, qu'une copie des présentes résolutions lui soit envoyée ainsi qu'à la Revue de l'Alliance Nationale pour publication.

JOS. PEPIN,
Sec.-Arch.

16 janvier 1900.

B. DE P. ST-URBAIN, No 21.

A une assemblée du Comité de Surveillance du B. de P. St-Urbain, No 21, de l'Alliance Nationale, tenue au lieu ordinaire des sessions, le neuf de février, l'an mil neuf cent :

1. Il est proposé par M. J. P. Bourdeau, secondé par M. Alfred Barrette, que c'est avec douleur que le Bureau de Perception a appris la mort de Dame Emery Bourdeau, l'épouse d'un des membres du dit Bureau de Perception.

2. Proposé par M. Alfred Barrette, secondé par M. J. P. Bourdeau, que copies des présentes résolutions soient envoyées à la famille de M. Emery Bourdeau, ainsi qu'à la Revue de l'Alliance Nationale pour publication.

(Signé) J. P. BOURDEAU, *Président*.
H. BERNARD, *Percepteur*.

9 février, 1900.

Bureau de Perception Grand'Mère

Le Bureau Exécutif, à son assemblée, du 21 mars courant, a pris la décision suivante :

Vu la demande formulée par les membres du Cercle Grand'Mère, No 138, à leur assemblée du 20 février dernier, de convertir le Cercle en Bureau de perception ;

Vu qu'ils ont alors nommé un Comité de Surveillance pour le dit Bureau de perception ;

Vu que le dit Cercle a été suspendu, le 1er mars courant, pour n'avoir pas transmis avant cette date ses rapport et remise de janvier dernier ;

Arrête :

Que le Cercle Grand'Mère, No 138, est converti en Bureau de perception et sera connu sous le nom de "Bureau de Perception Grand'Mère, No 22".

Le Bureau Exécutif, à cette même séance, a nommé percepteur pour ce bureau de perception, M. C. J. E. Charbonneau, N.P.

NOUVEAU BUREAU DE PERCEPTION

SAINT-HILAIRE, No 39.—Institué à Saint-Hilaire, comté de Rouville, le 1er mars 1900.

Percepteur, J. E. M. Desrochers ; Md.E., H. E. Choquette.

CAUTIONNEMENTS D'OFFICIERS

Le Président Général a accepté les cautionnements donnés en faveur du Conseil Général par les Secrétaires-financiers, les Trésoriers et les Percepteurs ci-après mentionnés :

CERCLES

Titulaires.	Fonctions.	Cercles.	N ^o	Approuvé par Cercles.
J. M. Ledoux...	S.F.	Chénier.....	148	1er fév. '00
Raoul Normandin.....	T.	"	"	" " "
Louis Albert Bédard.....	S.F.	St-Rémi.....	106	25 " "
Adélaïde Fortin.	S.F.	N.-D. Granby	116	26 " "
J. M. Hade....	T.	"	"	" " "
Antoine Achille Lemieux.....	S.F.	S.-M. Beauce	99	4 mars "
Camille Lavoie.	T.	"	"	" " "

BUREAUX DE PERCEPTION

Approuvé par B. E.

Chs H. Gouin... | Per. | B.P. Bati-can | 38 | 6 mars '00

ETAT FINANCIER

Au 31 Janvier 1900

CAISSE DE DOTATION

RECETTES

Balance au 31 décembre 1899..	\$168,927.97
Produit des contributions de janvier 1900.....	6,292.04
Intérêts.....	2,933.59
	<u>\$178,153.60</u>

DÉBOURSÉS

Par remboursement, contributions D. Houle.....	51.06
Par frais examen D. St-Amour (invalide).....	15.00
Par bénéficiaires de feu A. Mathieu.....	1,000.00
Par bénéficiaires de feu A. Daoust.....	500.00
Par bénéficiaires de feu Eug. Giguère.....	1,000.00
Par frais re D. Routhier.....	54.10
Par Caisse Générale, 5%.....	314.60
Par balance au 31 jan. 1900..	175,218.84
	<u>\$178,153.60</u>

RÉSUMÉ

Balance Caisse Dotation.....	\$175,218.84
Balance Caisse Générale.....	2,168.52
Balance Caisse Centrale des Males.....	596.05
Balance Caisse d'Epargne.....	3,073.53
	<u>\$181,056.94</u>

PLACEMENT DES FONDS.

Fabrique.....	\$10,500.00
Corporation Episcopale.....	1,400.00
Municipalité Scolaire.....	5,500.00
Municipalité.....	250.00
Prêts hypothécaires.....	134,925.00
Les Banques Jacques-Cartier et Hochelaga.....	28 759.13
	<u>\$181,334.13</u>

Cercles, etc.—Surplus de remises non couvertes par les rapports mensuels, etc..... 277.19

\$181,056.94

En foi de quoi nous avons signé.

L. J. D. PAPINEAU, S.G.

A. ST-CYR, T.G.,

Montréal, 1er Janvier 1900.

Certifié correct,

O. BOURDON,

RAOUL TOURANGEAU,

} *Auditeurs.*

MORTALITÉ

- No 95. — J. P. MARION, 60 ans, admis dans le Cercle St-Joseph, No 1, le 24 mai 1893, est décédé le 29 septembre 1899. Cause : *Néphrite*.
Bénéficiaire : Marie Louise, Anna, Augustine et Emélie Marion, enfants, \$1,000.
- No 96. — ANDRÉ PARENT, 42 ans, admis dans le Cercle Joliette, No 17, le 11 février 1898, est décédé le 20 novembre 1899. Cause : *Pleur-pneumonie*.
Bénéficiaire : Marie-Louise Ducharme, épouse, \$1,000.
- No 97. — HECTOR LAMARRE, 22 ans, admis dans le Cercle St-Jean-Chrysostôme, No 54, le 29 décembre 1898, est décédé le 8 décembre 1899. Cause : *Fièvre typhoïde*.
Bénéficiaire : Ayants droit, \$1,000.
- No 98. — HENRI SAINT-ONGE, 39 ans, admis dans le Cercle Notre Dame, No 11, le 18 juillet 1893, est décédé le 11 décembre 1899. Cause : *Méningite tuberculeuse*.
Bénéficiaire : Emma Gauthier, épouse, \$1,000.

Cartes de cercles

N. B.—Le coût de l'insertion d'une carte de cercle est de \$2.00 par année.

No 1—CERCLE ST-JOSEPH, Montréal

Sb.P.G., Ernest Lemire, 367 Richmond; Prés., C. U. Ouellette, 96 Quessnel; S.A., O. Bourdon, 231 Versailles; S.F., C. Dalaire, 2679 Notre-Dame; Md.E., G. E. Larin, 232 St-Antoine Réunions, 2e et 4e jeudis, sous-sol église St-Joseph.

No 2—CERCLE MONT-ROYAL, Cité de Ste-Cunégonde

Sb.P.G., Azarie Sénécal, 3128 Notre-Dame; Prés., J. A. Naud, 330 Delais; S.A., E. A. Grisé, 198 Richelieu; S.F., S. Legault, 1792 Ste-Catherine; Md.E., J. U. Lalonde, 3156 Notre-Dame. Réunions, 1er et 3e vendredis, 8 hrs p. m., 45 rue Vinet.

No 3—CERCLE BEAUHARNOIS, Beauharnois

Sb.P.G. et Md.-E. A. T. Ouellette; Prés., J. B. Primeau; S.A., J. E. Larichelière; S.F., Osc. Leduc, jr Réunions, 2e et 4e lundis, rue Ellis, Beauharnois.

No 4—CERCLE DORVAL, Co. Jacques-Cartier

Sb.P.G., Emery Bellefeuille; Prés., Placide Lalonde; S.A., Rod. Lefebvre; S.F., R. B. Décaray; Md.E., P. A. Valois (Lachine). Réunions, 1er et 3e mardis, école Dorval.

No 5—CERCLE VILLE-MARIE, Montréal

Sb.P.G., Raoul Tourangeau, 61 Av du Parc, St-Henri; Prés., Arthur Giroux, 31 Agnès, St-Henri; S.A., E. Z. Maasicoote, 3109 Notre-Dame, Ste-Cunégonde; S.F., Ed. Sawyer, 388 Seigneurs; Md.E., S. J. Girard, 387 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e mardis, Salle Fulford, 96 rue Fulford.

No 6—CERCLE SACRE-CŒUR, Montréal

Sb.P.G., S. Beauchamp, 3748 Papineau; Prés., J. E. Barnabé, 1100 Ontario; S.A., A. Chevalier, Ave Irvine, Westmount; S.F., A. L. Dupont, 275 Wolfe; Md.E., J. A. Lapierre, 290 Plessis. Réunions, 2e et 4e mercredis sous-sol église Sacré-Cœur.

No 7—CERCLE STE-ANNE DE BELLEVUE

Sb.P.G., Geo. A. Vallée; Prés., Chs Laurendeau; S.A., M. C. Bezner; S.F., A. Lamarque; Md.E., L. N. F. Cypriot. Réunions, 3e mercredis, 7 1/2 p. m., salle M. C. Bezner.

No 8—CERCLE ST-PIERRE, Montréal

Sb.P.G., O. Champagne, 1247 Notre-Dame; Prés., Méd. Martineau, 1385 Ste-Catherine; S.A., T. Bénard, 15 Ste-Elizabeth; S.F., J. A. Migneault, 97 Roy; Md.E., A. F. Jeannotte, 205 Visitation. Réunions, salle Gareau, 119 Maisonneuve, 2e et 4e mardis.

No 9—CERCLE STE-GENEVIEVE, Co Jacques-Cartier

Sb.P.G., J. A. Charest, N.P.; Prés. et Md.E., D. Ladouceur; S.A., Aldéric Boileau; S.F., J. B. Meloche. Réunions, dernier mercredi, à 7 heures p. m., salle de la Fanfare Militaire.

No 10—CERCLE ST-CHARLES, Montréal

Chapelain, l'abbé J. Cabana, 267 Centre; Prés. Hon., Rv. Jos. Bonin, 267 Centre; Sb.P.G., Jos. Pepin, 491 du Grand Tronc; Prés., Jos. Lussier, 34a Laprairie; S.A., N. Bellisle, 12 Chateauguay; S.F., Chs. Duquette, 210 Centre; Md.E., L. N. Delorme, 347 Centre. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle Nationale, 167 Ropery.

No 11—CERCLE NOTRE-DAME, Montréal

Sb. P. G., J. E. Noisieux, 2157 Notre-Dame; Prés., Dr G. Demers, 2153 Notre-Dame; S.A. et S.F., Régis Bélanger, 481 des Seigneurs; Md.E., Dr H. Hervieux, 184 Ste-Denis. Réunions, 4ème mardi du mois, au No 2151 Notre-Dame.

No 12—CERCLE ST-HENRI, Cité de St-Henri

Sb.P.G., Ov. Lippé, 204 St-Ferdinand; Prés., J. A. Payette, 267 St-Jacques; S.A., J. E. Perras, 25 Av du Parc; S.F., P. G. Poirier, 206 St-Ferdinand; Md.E., J. O. A. Archambault, 3697 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, Salle Beaudoin, 3695 Notre-Dame, St-Henri.

No 13—CERCLE ST-JACQUES, Montréal

Sb.P.G., J. M. E. Raby, 255 Ste-Elizabeth; Prés., J. A. Lavallée, 170 Parc Logan; S.A., Eug. H. Godin, 30 St-Jacques; S.F., J. E. Lafontaine, 187 St-Hubert; Md.E., P. F. Casgrain, 367 St-Denis. Réunions, dernier samedi du mois (après-midi) au No 30 St-Jacques.

No 14—CERCLE ST-ANDRÉ, Acton Vale, Co. Bagot

Sb.P.G., Victor Lapointe; Prés., L. H. Gauvin; S.A., J. M. Bordua; S.F., J. E. Marcie; Md.E., F. H. Dalmeault. Réunions, 1er et 3e dimanches, 7 hrs p. m., Salle Marcie.

No 15—CERCLE ST-JEROME

Sb.P.G., Narcisse Bétié; Prés., Charles Godmer; S.A., Louis Labéle; S.F., D. A. Phébe Labéle; Md.E., F. P. Vanier. Réunions, 2e et 4e mercredis du mois, au bureau de Louis Labéle.

No 16—CERCLE ST-MEDARD, Coteau-Station, Co Soulanges

Sb.P.G., Louis Doucet; Prés., Pierre Doucet; S.A., I. E. Smith; S.F., J. A. Lippé; Md.E., J. C. Prieur. Réunions, 4e dimanche, salle publique.

No 17—CERCLE JOLIETTE, Joliette

Sb.P.G., A. Fontaine; Prés., P. Chevalier; S.A., S. Alf. Lavallée; S.F., J. A. Guibault; Md.E., J. C. Berard. Réunions, 2e et 4e jeudis, chez M. J. A. Guibault.

No 19—CERCLE STE-ELISABETH, Ste-Elizabeth

Sb.P.G., A. H. Beaulieu; Prés., Jos. Gadhury; S.A., Eug. Gaudry; S.F., Hervé Moul; Md.E., J. A. Magnan. Réunions, dernier mardi du mois, Ecole Modèle du Village.

No 20—CERCLE ST-VALIER, Québec

Chapelain, l'abbé A. Gauvreau; Sb.P.G., H. Moisan, 578 St-Valier; Prés., G. Lajeunesse, 92 Bédard; S.A., Arthur Devarenne, 683 St-Valier; S.F., F. Blouin, jr, 566 St-Valier; Md.E., J. A. Maroux, 628 St-Valier. Réunions, 2e et 4e mercredis du mois, Salle Moisan.

No 21—CERCLE LAVAL, Québec

Sb.P.G., J. A. Marier, 286 du Roi; Prés., J. E. A. Pin, 177 Des Commissaires; S.A., J. A. Bélanger, jr, 52 Scott; S.F., J. Cloutier, 77 St-Joachim; Md.E., J. Guérard, 189 Desfossez. Réunions, 2e et 4e dimanches du mois, Salle Patoin, 250 St-Joseph.

No 22—CERCLE ST-STANISLAS, Co Beauharnois

Sb.P.G., Th. Durain; Prés., H. Lalonde; S.A., Stanislas Sauvé; S.F. et Md.E., Victor Bourgault. Assemblée, dernier dimanche du mois, salle Bourgault.

No 24—NOTRE-DAME DE LA GARDE, I. Perrot, Co Vaudreuil

Sb.P.G., Révd J. M. Duhamel, curé; Prés., A. Lalonde; S.A., W. Pilon; S.F., J. Daoust; Md.E., L. N. F. Cypriot, (Ste-Anne de Bellevue). Réunions, 3e jeudi du mois, offi et du Substitut.

No 25—CERCLE LAROCQUE, Sherbrooke

Sb.P.G., Etienne Charrobert; Prés., T. Bélangier; S.A., F. P. Bédard; S.F., Jos. Thibautaud; Md.E., P. Pelletier. Réunions, 3e jeudi du mois, à 8 hrs p. m., Salle Murray rue King.

No 26—CERCLE ST-LOUIS DE TERREBONNE

Sb.P.G., P. Joubert; Prés., Aug. Beauvois; S.A., E. S. Mathieu; S.F. et Md.E., Ed. Roy. Réunions, 2e et 4e mercredis, à 7 hrs p. m., ci-devant notaire Mathieu.

No 28—CERCLE ST-MARTIN, St-Martin

Sb P.G., W. Boucher; Prés., J. L. Allard; S.A., Jos. Brabant; S.F., P. C. Desrotes; Md.E., Dan Plouffe. Réunions, 2e et dernier dimanches du mois à 11½ hrs a. m.

No 29—CERCLE HOCHÉLAGA, Montréal

Sb P.G., Flavien Lambert, 90 Désery; Prés., Arthur Chagnon, 135 Désery; S.A., W. Desjardins, 257 St-Germain; S.F., C. Dignard, 31 Hudon; Md.E., J. H. Garceau, 164 Désery. Réunions, 3e et 4e mercredis, Ecole des Frères, rue Désery.

No 31—CERCLE MONTCALM, St-Jacques, Co Montcalm
Sb P.G., Alex. Melancon; Prés., A. Dugas; S.A., M. Granger, N.P.; S.F., Dam. Forest; Md.E., E. G. Courteau. Réunions, dernier dimanche après vêpres à la salle publique.

No 32—CERCLE PRINCEVILLE, Stanfold, Co Archabaska
1er Prés. Hon., l'abbé A. Desaulniers, ptre; 2e Prés. Hon., Revd. G. F. Baillargeon; Sb P.G., G. P. Nadeau; Prés., Léon Samson; S.A. et S.F., C. A. Gauvreau, M. P.; Md.E., D. P. A. Brassard. Réunions, dernier dimanche du mois, après vêpres, à la salle.

No 33—CERCLE ST-IGNACE, Coteau du Lac, Co Soulanges

Sb P.G., Nap. St. Amour; Prés., Ludger Séguin; S.A., H. C. St-Amour; S.F., G. A. Dauth; Md.E., Henri Dauth. Réunions, dernier dimanche du mois, salle publique.

No 34—CERCLE SALABERRY, Valleyfield

Sb P.G., M. Th. Préfontaine; Prés., J. C. Perron; S.A., D. A. Daignault; S.F., Henri Lefebvre; Md.E., J. T. A. Gauthier. Réunions, 1er et 3ème mercredi, salle Monette, rue Ste. Cécile.

No 36—CERCLE ST-PAUL, Co Hochélagas

Sb P.G., N. Boyer; Prés., Ernest Craig; S.A., P. Desmarreau; S.F., M. Jodoin; Md.E., Wm. Fourcraut. Réunions, dernier mardi, Salle Daoust.

No 37—CERCLE OONTREOEUR, Co Verchères

Sb P.G., J. H. Fortin; Prés., Alfred Champagne; S.A., Dieu-donné Guyon; S.F., J. M. Richard; Md.E., C. C. Tétrault. Réunions, dernier dimanche du mois, bureau de J. M. Richard.

No 41—CERCLE ST-FELIX, St-Félix de Valois, Co Joliette
Sb P.G., Prés. et Md.E., G. DesRosières; S.A., H. Ducharme; S.F., H. Bacon. Réunions, dernier dimanche du mois, chez le Dr DesRosières.

No 42—CERCLE ST-VINCENT, Montréal

Sb P.G., L. J. R. Bellefeuille, 192 Fullum; Prés., P. Lacroix, 643 Notre-Dame; S.A., H. Paquet, 224 Fullum; S.F., J. E. Lachapelle, 714 Ste-Catherine; Md.E., F. Leflès, 751 Ste-Catherine. Réunions, dernier jeudi, salle St-Martin 87a coin Parthenais et Ste-Catherine.

No 44—CERCLE ST-LOUIS, Montréal

Sb P.G., Emile Dumont, 10 Chambord; Prés., Jos. Lambert, 665 St Hubert; S.A., L. A. Gendron, 580 Drolet; S.F., J. V. Vaudreuil, 697 Berri; Md.E., G. T. Moreau, 858 St-Etienne. Réunions, 1er et 3e mercredis du mois, No 668 Berri.

No 45—CERCLE STE-MARTINE, Co Chateauguay

Prés. Hon., l'abbé R. N. Aubry; Sb P.G., Ed. McGowan; Prés., Honoré Douthe; S.A., J. O. Michaud; S.F., Arm. McGowan; Md.E., T. A. Demers. Réunions, dernier samedi du mois.

No 46—CERCLE RIGAUD, Co Vaudreuil

Sb P.G. et S.A., John McMillan; Prés., J. A. Chevrier; S.F., Jules A. Desjardins; Md.E., J. H. Bastien. Réunions, le dernier dimanche du mois au bureau de Jules A. Desjardins.

No 47—CERCLE ST-EPHREM, Co Bagot

Sb P.G., L. J. Kérack; Prés., A. Gauthier; S.A., P. Fafard; S.F., A. O. Talbot; Md.E., J. O. Ledoux. Réunions, le 4e dimanche du mois, salle Labine.

No 49—CERCLE JACQUES-CARTIER, Lachine

Sb P.G., J. Théo. Leclerc; Prés., Adh. Paré; S.A., Jos. Fournier; S.F., A. E. S. Bourne; Md.E., J. B. Martin. Réunions, 2ème et 4ème mardis, salle Ranson.

No 50—CERCLE ST-GUILAUME, Co Yamaska

Sb P.G., M. Adgémère Béllé; Prés., L. D. Frigault; S.A., L. A. D. Gauthier; S.F., L. D. T. Vanasse; Md.E., J. B. S. Lamoureux. Réunions: 3e dimanche, à 7 heures du soir, salle Publique.

No 51—CERCLE YAMASKA, Co Yamaska

Sb P.G., E. Rozeys; Prés., Ad. Anclair; S.A., Willie Lasse; S.F., L. Veronneau, N.P.; Md.E., P. Bergeron. Réunions, le dernier samedi du mois, salle du cercle.

No 53—CERCLE JEANNE D'ARC, Montréal

Sb P.G., Chs. Mathieu, 263 Amherst; Prés., J. N. Duhamel, 97 Visitation; S.A., J. A. Chausse, 153 Shaw; S.F., J. E. Pilon, 49a Champlain; Md.E., C. A. Daigle, 96 Visitation. Réunions, 2ème et 4ème mercredis, Salle Dionne, 1342 Ste-Catherine.

No 54—CERCLE ST-JEAN CHRYSOStOME, Co Chateauguay
Sb P.G., Pierre Marcile; Prés., A. J. Toupin; S.A., C. Dérome; S.F., Tref. Hébert; Md E., A. J. Toupin. Réunions, dernier jeudi du mois, salle du Conseil

No 58—CERCLE STE-JUSTINE, Comté de Vaudreuil

Sb P.G., abbé M. O. Dufault; Prés. Zot. Courville; S.A., D. Ménard; S.F., J. St-Denis; Md E., H. Cholette. Réunions, dernier dimanche du mois, chez M.N. Bédard.

No 59—CERCLE ST-CUTHBERT, Co Berthier

Sb P.G., Ad. Lessard; Prés., l'abbé O. Forest; S.A., Aug. Roberge; S.F., L. P. A. Roberge; Md.E., Chs. Desory. Réunions, 1er et 15 du mois, bureau de T. G. Chenevert.

No 60—CERCLE SOULANGES, Les Cèdres

Sb P.G., J. O. Cuillérier; Prés., C. Labouradière; S.A., Wil. Cuillérier; S.F., Jean Fremblay; Md.E., Nod Roberge. Réunions, dernier vendredi du mois, salle de l'Ecole Modèle du village.

No 61—CERCLE MAISONNEUVE, Montréal

Sb P.G., Nap. Fortin, 22 Reading; Prés., A. Laporte, 967 Sauguet; S.A., L. P. Fortin, 640 St-Paul; S.F., J. A. Ouimet, 71 Dubord; Md.E., Ind. Lavolette, 71 Osmplain. Réunions, 1er et 3e vendredis, salle St-Pierre, 1079 rue de Montigny (ci-devant Mignonne).

No 63—CERCLE ST-GABRIEL, Co Berthier

Sb P.G., Tél. Michaud; Prés., Ev. Beauvoilié; S.A., H. Champagne; S.F., H. Roch; Md.E., J. E. Lafontaine. Réunions, 4e dimanche du mois, à la Salle Champagne.

No 64—CERCLE NOTRE-DAME DE HULL, Co d'Ottawa

Sb P.G., H. Charlebois; Prés., P. Th. Desjardins; S.A., Horpître; S.F., F. P. Sabourin; Md.E., Urjel Archambault. Réunions, 4e vendredi, bureau de P. T. Desjardins.

No 65—ST-FRS-XAVIER, l'Epiphanie, Co l'Assomption

Sb P.G., et S.F., Téléphore Mercier; Prés., Jos. Lamarche; S.A., Geo. Pelletier; Md.E., I. Ethier. Réunions, dernier samedi du mois, chez M. Edm. Blanchard.

No 66—CERCLE LAPRAIRIE, Co Laprairie

Sb P.G., M. l'abbé J. A. Larose; Prés., J. B. J. Brassard, M. D. S.A., E. Cardinal; S.F., A. F. Grodin; Md.E., S. A. Longtin. Réunions, 4e lundi du mois, chez M. Damien Gravel.

No 67—CERCLE ST-HYACINTHE, St-Hyacinthe

Sb P.G., C. A. Breton; Prés., Emile Ostiguy, M. D.; S.A., W. A. Moreau; S.F., L. A. Breton; Md.E., Emile Ostiguy. Réunions, 1er et 3e jeudis, 197 rue Cascades.

No 69—CERCLE ST-GEORGES, Maisonneuve

Sb P.G., Hormidas Ricard; Prés., Joseph Chalifoux; S.A., Alcide Gendron; S.F., Almédec Beaura; Md.E., Pierre Lussier. Réunions, 4e mardi, sous-séjour de l'église de Maisonneuve, Avenue Lasalle, 8½ hrs p. m.

No 71—CERCLE LANORAIE, Co. Berthier.

Sb P.G., Zéph. Picard; Prés., J. E. Arpin; S.A., Norbert Desrosiers; S.F., Z. Robillard; Md.E., P. H. Lavalée. Réunions, 1er lundi du mois, salle de l'Académie.

No 73—CERCLE CHARLEMAGNE, Mile-End.

Sb P.G., L. P. H. Lorrain, 1188 St-Laurent; Prés., S. Hurteau, 1247 Sauguet; S.A., J. B. Fyfe, 1347 Sauguet; S.F., C. A. Clément, 1828 St-Timothé, Montréal; Md.E., Ach. Dagnis, 1405 St-Denis. Réunions, 3e mercredi du mois, Bureau Élévateur Beaubien.

No 79—CERCLE BOURGET, Montréal

Sb P.G., J. A. Teasdale, 178 Saint-Denis; Prés., T. Charpentier, 157 Papineau; S.A., L. A. Gélina, 544 Saint-André; S.F., Onés. Dépatie, 101 Mai neuve; Md.E., C. A. Daigle, 96A Visitation. Réunions, 2e et 4e jeudis, salle Gareau, rue Maisonneuve, à 8 hrs p. m.

No 97—CERCLE BEAUPORT, Co Québec.

Sb P.G., J. E. Bédard; Prés., J. D. Marcoux; S.A., Léon Terrien; S.F., E. C. Giroux; Md.E., C. S. Roy.

No 102—CERCLE RICHELIEU, Montréal.

Sb P.G., Ed. Mallette, 48 Lamontagne; Prés., Oct. Beloge, 120 St-Martin; S.A., Z. St-Jean, 3307 Notre-Dame, St-Henri; S.F., Arth. Gagnon, 6 St-Laurent; Md.E., E. C. Campeau, 2311 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e mercredis, Salle Leggett, 280 Richmond.

No 112—CERCLE DELORIMIER, Co d'Hochelega.

Sb.P.G., Eucher Loiseau, 105 Rachel; Prés. et Md.E., L. A. Lacombe, 33a Rachel; S.A., U. E. de Chantal, 391 Montcalm; S.F., Geo. D. Bourret, 352 Ave Delorimier. Réunions, 1er et 3me mercredis, à 8 hr p. m., 589 Ave Papineau.

No 117—CERCLE ST-AUGUSTE, Ste-Elizabeth, St-Henri

Sb.P.G., J. H. Marceau, 27 Agnès; Prés. Ad. Bazin, 2001 St-Jacques; S.A., Alb. Marceau, 2304 St-Jacques; S.F., Lou s Des Rosiers, 2352 St-Jacques; Md.E., O. H. Létourneau, coin des rues Beaudoin et Notre-Dame. Réunions, 2me et 4me mardis, No 315, Ste-Elizabeth.

No 118—CERCLE GARNEAU, Montréal.

Sb.P.G., Jos. Labelle, 293 Delisle, Ste-Cunégonde; Prés., J. M. Marcotte 83 St-Jacques; S.A., Geo. Normandin, 30 St-Jacques; S.F., F. X. Dubé, 74 St-Antoine; Md.E., J. M. R. Trudeau, 311 Richmond. Réunions, 3me mercredi du mois, salle Duvernay, rue Vinet, Ste-Cunégonde.

No 123.—CERCLE DUVERNAY, Ste-Cunégonde.

Sb.P.G., H. Mitchell, 1712 St-Jacques, St-Henri; Prés., J. N. Landry, 220 Atwater, St-Henri; S.A., Jos. Brisebois, 568 St-Antoine, St-Henri; S.F., A. Gougeon, 144 Atwater, St-Henri; Md.E., Dr H. Campeau, 212 Delisle. Réunions, 1er et 3e vendredis au No 259 Richelieu, Ste-Cunégonde.

No 126—CERCLE ST-EDOUARD, Boulev. St-Denis, Montréal.

Sb.P.G., et Prés., J. A. Riopel, 1858 St-Hubert; S.A., C. B. Lacasse, rue Beaubien; S.F., J. T. Ledoux, 1643 St-André; Md.E., J. D. Vézina, rue St-Hubert. Réunions, 2ème et 4ème lundis, salle Beaupré, 1786 rue St-Hubert.

No 127—CERCLE OLIER, Montréal

Sb.P.G., J. L. Chalifoux, N. Y. Life Bldg; Prés., J. E. Fournier, 1968 Notre Dame; S.A., J. H. Lefebvre, 801 St-Hubert; S.F., J. D. Léger, 627 Dorchester; Md.E., L. A. Gagnier, 1643 Ontario. Réunions, 1er et 3e mercredis, au Monument National.

*Cartes de Visite, Monogrammes,
Armoiries, etc., gravés
et imprimés.*

CHARLES TISON

GRAVEUR

— SUR —

Or, Argent, Cuivre et Acier

1630 NOTRE-DAME

MONTREAL.

Enseignes en Cuivre,

Sceaux pour Notaires et Sociétés.

(Membre du Cercle St-Louis.)

N. F. BEDARD

MARCHAND DE FROMAGE A COMMISSION

— ET NEGOCIANT DE —

FOURNITURES POUR FROMAGERIES ET BEURRERIES.

AGENT POUR
LA VENTE DE

{ La célèbre canistre "EMPIRE STATE," à l'usage des Patrons de Beurreries et Fromageries
L'Excellent Extrait de Pressure et Couleur à Fromage B. d'or.
La "POUDRE PRÉSERVALINE," pour conserver le Lait, le Beurre, le Fromage et les Œufs.

VOUS TROUVEREZ A MON ENTREPOT tous les matériaux nécessaires pour organiser complètement une Fromagerie, avec l'outillage le plus perfectionné.—aussi fonds, couvercles et cercles pour boîtes à fromage et moulins à main pour confectionner les boîtes.—LE TOUT A DES PRIX MODÉRÉS.

Demandez mon Catalogue illustré et liste des Prix avant que d'acheter ailleurs.

N. F. BEDARD,

BOITE.—BUREAU DE POSTE, 62 }
TELEPHONE BELL, 2461.

32 et 34 Rue des Enfants Trouvés, Montréal.

(Membre fondateur de l'Alliance Nationale.)